Le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait l’habitude, chaque mois de Ramadan, d’effectuer une retraite spirituelle (« Al-i’tikâf ») de dix jours. L’année de son décès, sa retraite fut de vingt jours.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait l’habitude, chaque mois de Ramadan, d’effectuer une retraite spirituelle (« Al-i’tikâf ») de dix jours. L’année de son décès, sa retraite fut de vingt jours.
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait l’habitude de rester dans la mosquée, coupé du monde et afin de se consacrer à l’adoration d'Allah, chaque mois de Ramadan pendant dix jours. Il effectuait sa retraite spirituelle durant la seconde dizaine en espérant y trouver la Nuit du Destin. Lorsqu’il fut informé qu’elle se trouvait dans les dix dernières nuits, il décida d’effectuer sa retraite spirituelle à ce moment. L’année de son décès, il fit vingt jours de retraite spirituelle afin de multiplier les adorations et les bonnes œuvres pour Allah, Exalté soit-Il.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2754

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee